

# Appendice I – Révision 1

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Critères obligatoires	Description	Satisfait	Non satisfait	Commentaires
<b>Respect des exigences</b>	<b>O1.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer par écrit que tous les biens proposés sont conformes à toutes les exigences indiquées à l'Annexe A – Spécifications, Partie II – Portée des travaux.			
<b>Capacité</b>	<p><b>O2.</b> Le soumissionnaire DOIT démontrer que le fabricant est en mesure de produire la quantité requise de pièces de mobilier. La capacité peut être démontrée de l'une des façons suivantes :</p> <p>A) En fournissant les détails d'un projet déjà réalisé de même taille et de portée similaire (valeur du contrat ou du projet, et quantité de pièces produites) (Les informations fournies doivent correspondre à celles fournies en réponse au critère coté C4); ou</p> <p>B) En fournissant une description de la capacité de production suffisamment détaillée pour permettre d'établir que le nombre exigé de pièces de mobilier peut être produit (se reporter à l'Annexe A, Énoncé des travaux).</p>			
<b>Antécédents de l'entreprise</b>	<b>O3.</b> Le soumissionnaire DOIT identifier par écrit toutes les entreprises participant à la fabrication, à la livraison et à l'installation des biens exigés.			
<b>Qualifications</b>	<b>O4.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer que son fabricant a au moins sept (7) années d'expérience dans la fabrication et la vente de mobilier.			
	<b>O5.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer que sa ressource principale en installation possède au moins cinq (5) ans d'expérience de travail à titre d'installateur de mobilier.			
	<b>O6.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer par écrit que tous les installateurs auxquels il fera appel recevront une formation pour l'utilisation et l'installation du mobilier précisé à la Partie II – Portée des travaux avant que le produit ne soit livré au site en question.			
<b>Représentant sur place</b>	<b>O7.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer qu'un représentant sur place dans la région de la capitale nationale ayant l'autorité requise pour régler les problèmes et assurer un service à la clientèle au nom du soumissionnaire et du fabricant sera disponible.			

# Appendice I

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Critères obligatoires	Description	Satisfait	Non Satisfait	Commentaires
<b>Garantie</b>	<b>O08.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer que toutes les pièces de mobilier désignées dans la PARTIE II – PORTÉE DES TRAVAUX seront couvertes par une garantie d'au moins dix (10) ans contre les défauts de fabrication, à compter de la date d'acceptation finale.			
	<b>O09.</b> Le soumissionnaire DOIT fournir un plan de règlement des problèmes de garantie avec sa soumission. Le plan DOIT identifier clairement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement ou la réparation;</li> <li>• Les échéanciers pour l'entretien;</li> <li>• Tous les coûts impliqués.</li> </ul>			
	<b>O10.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer que son représentant répondra par téléphone et par courriel à TPSGC ou au responsable technique dans les 24 heures.			
	<b>O11.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer qu'un représentant autorisé à régler les problèmes de garantie dans la région de la capitale nationale sera disponible.			
<b>Assurance de la qualité</b>	<b>O12.</b> Le soumissionnaire DOIT fournir un résumé écrit relatif aux étapes clés d'assurance de qualité qui seront suivies pour réaliser un produit uniforme de haute qualité qui sera ensuite livré et installé, conformément à la Partie II – Portée des travaux.			
<b>Services d'entreposage</b>	<b>O13.</b> Le soumissionnaire DOIT confirmer qu'il a la capacité d'entreposer le produit au besoin, dans des aires d'entreposage à atmosphère contrôlée adaptées à l'entreposage d'articles désignés dans la Partie II – Portée des travaux.			
<b>Soumission d'échantillons</b>	<b>O14.</b> Le soumissionnaire DOIT soumettre un (1) échantillon de soumission pour les articles indiqués ci-dessous. L'échantillon DOIT être conforme à toutes les exigences indiquées à l'Annexe A – Spécifications, Partie II – Portée des travaux. Le soumissionnaire DOIT apposer sur chaque échantillon une étiquette portant son nom, la date, le groupe et le numéro d'échantillon, ainsi que le nom du projet.			
	<i>Groupe 1 - Mobilier MN (bibliothèque)</i>			
	<i>Échantillon 01 : échantillon de détail de moulure de tête, démontrant le détail et le fini du bois. Taille : 150 mm x 150 mm x hauteur totale de la moulure. (6 po x 6 po x hauteur totale de la moulure) Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-450a</i>			
	<i>Échantillon 02 : échantillon de détail de moulure de porte, démontrant le détail et le fini du</i>			

bois. Taille : 300 mm x épaisseur de la porte x 300 mm (12 po x épaisseur de la porte x 12 po) Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-450a			
Échantillon 03 : échantillon de coin de base, démontrant le détail et le fini du bois. Taille : 150 mm x 150 mm x hauteur du coin de base (6 po x 6 po x hauteur du coin de base) Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-450a			
Groupe 1 - Mobilier MN (bahut)			
Échantillon 01 : échantillon de détail de coin de surface, démontrant le détail et le fini du bois. Taille : 150 mm x 150 mm x épaisseur de la surface. (6 po x 6 po x hauteur totale de la moulure) Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-451			
Groupe 2 - Bureau modifié			
Échantillon 01 : échantillon de coin de surface sur le dessus du bureau, démontrant le détail et le fini du bois. Taille : 150 mm x 150 mm x épaisseur du matériau de surface. (6 po x 6 po x épaisseur du matériau de surface). Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-456			
Groupe 3 - Tables « effet champ de courses »			
Échantillon 01 : échantillon de coin supérieur, démontrant le détail et le fini du bois. Taille : 150 mm x 150 mm x épaisseur du matériau de surface et du tablier. (6 po x 6 po x épaisseur du matériau de surface et du tablier). Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-490			
Groupe 5 - Offices du salon			
Échantillon 01. Échantillon de panneau de moulure, démontrant le détail du bois et de l'assemblage. Taille : 300 mm x 300 mm (12 po x 12 po). Voir les dessins des meubles fournis à l'annexe A. Dessin BCC-483			

- Veuillez noter que les éléments indiqués sur les dessins en tant qu'échantillons de soumissions seront produits après l'attribution du contrat, avec la présentation des dessins d'atelier.

# Appendice I

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Critères obligatoires	Description	Satisfait	Non satisfait	Commentaires
<b>Remarque 1</b>	Les dix (10) critères ci-dessous serviront à l'évaluation des échantillons de bois. Au terme de l'évaluation, il sera déterminé si les échantillons répondent ou non à chacun de ces dix (10) critères. Pour chaque échantillon, les soumissionnaires doivent satisfaire au minimum à six (6) des dix (10) éléments. Le non-respect de cette exigence rendra la soumission non conforme sur le plan technique.			
	<i>Éléments d'évaluation - Groupe 1- Meubles MN</i>	<b>Satisfait</b>	<b>Non satisfait</b>	<b>Commentaires</b>
1	Le type de bois est le noyer noir ( <i>Juglans nigra</i> )			
2	La couleur du fini est la teinture à essuyer Mohawk M545-D404, bois fruitier foncé (couleur foncée) 2 parties Acajou brun 229 1 partie 209 Noyer très foncé 1 partie Brun Van Dyke			
3	Le niveau de lustre doit être de 30 %			
4	Le fini ne fait pas gonfler le grain.			
5	Le fini est lisse			
6	Les joints sont serrés			
7	Les assemblages à onglet sont propres			
8	Il n'y a aucun ponçage croisé			
9	Il n'y a aucune colle visible du côté fini de l'échantillon			
10	Les goujons sont appliqués selon les spécifications			
	<i>Éléments d'évaluation - Groupe 2 - Bureau modifié</i>	<b>Satisfait</b>	<b>Non satisfait</b>	<b>Commentaires</b>
1	Le type de bois est le noyer noir ( <i>Juglans nigra</i> )			
2	La couleur du fini est la teinture à essuyer Mohawk M545-D404, bois fruitier foncé (couleur foncée) 2 parties Acajou brun 229 1 partie 209 Noyer très foncé 1 partie Brun Van Dyke			
3	Le niveau de lustre doit être de 30 %			
4	Le fini ne fait pas gonfler le grain.			
5	Le fini est lisse			
6	Les joints sont serrés			
7	Les assemblages à onglet sont propres			

8	Il n'y a aucun ponçage croisé			
9	Il n'y a aucune colle visible du côté fini de l'échantillon			
10	Les goujons sont appliqués selon les spécifications			
	<i>Éléments d'évaluation - Groupe 3 - Tables « effet champ de courses »</i>	<b>Satisfait</b>	<b>Non satisfait</b>	<b>Commentaires</b>
1	Le type de bois est le noyer noir ( <i>Juglans nigra</i> )			
2	La couleur du fini est la teinture à essuyer Mohawk M545-D404, bois fruitier foncé (couleur foncée) 2 parties Acajou brun 229 1 partie 209 Noyer très foncé 1 partie Brun Van Dyke			
3	Le niveau de lustre doit être de 30 %			
4	Le fini ne fait pas gonfler le grain.			
5	Le fini est lisse			
6	Les joints sont serrés			
7	Les assemblages à onglet sont propres			
8	Il n'y a aucun ponçage croisé			
9	Il n'y a aucune colle visible du côté fini de l'échantillon			
10	Les goujons sont appliqués selon les spécifications			
	<i>Éléments de l'évaluation – Groupe 4 - Classeur du superviseur</i>	<b>Satisfait</b>	<b>Non satisfait</b>	<b>Commentaires</b>
1	Le type de bois est le chêne blanc			
2	La couleur de finition pour le chêne blanc est une teinture à essuyer Mohawk, 3 parties noyer brun moyen M545-207, 1 partie terre d'ombre M545-0143 (couleur foncée) 2 parties Acajou brun 229 1 partie 209 Noyer très foncé 1 partie Brun Van Dyke			
3	Le type de bois est l'érable			
4	La couleur de finition est Sherwin-Williams Classics, SW 3118-B, bois fruitier			
5	Le niveau de lustre doit être de 30 %			
6	Le fini ne fait pas gonfler le grain.			
7	Le fini est lisse			
8	Les joints sont serrés			
9	Les assemblages à onglet sont propres			
10	Il n'y a aucun ponçage croisé			
11	Il n'y a aucune colle visible du côté fini de l'échantillon			
12	Les goujons sont appliqués selon les spécifications			
13	Le type de métal est le bronze			
14	La couleur du fini est le bronze huilé			

	<i>Éléments de l'évaluation – Groupe 5 - Offices du salon</i>	<b>Satisfait</b>	<b>Non satisfait</b>	<b>Commentaires</b>
1	Le type de bois est le noyer noir ( <i>Juglans nigra</i> )			
2	La couleur du fini est la teinture à essuyer Mohawk M545-D404, bois fruitier foncé			
3	Le niveau de lustre doit être de 10 %			
4	Le fini ne fait pas gonfler le grain.			
5	Le fini est lisse			
6	Les joints sont serrés			
7	Les assemblages à onglet sont propres			
8	Il n'y a aucun ponçage croisé			
9	Il n'y a aucune colle visible du côté fini de l'échantillon			
10	Les goujons sont appliqués selon les spécifications			

# Appendice I

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Critère coté	Description	Évaluation	Nombre maximal de points	Résultat Note
Antécédents de l'entreprise	<b>C1.</b> Le soumissionnaire DOIT présenter une brève description du fabricant. La description devrait comprendre :			
	Les noms du ou des propriétaires et/ou du ou des dirigeants principaux.	0 point = aucun nom de propriétaire ni de dirigeant principal n'est indiqué 1 point = les noms des propriétaires et des dirigeants principaux sont indiqués	1	
	Nombre d'années d'expérience dans la fabrication et la vente de meubles hors série.	0 point = 7 ans ou moins 1 point = supérieur à 7 ans et inférieur à 10 ans 2 points = 10 ans ou plus, mais moins de 13 ans 3 points = 13 ans ou plus, mais moins de 16 ans 4 points = 16 ans ou plus, mais moins de 19 ans 5 points = 19 ans ou plus	5	
	Nombre d'employés.	0 point = nombre d'employés non indiqué 1 point = nombre d'employés indiqué	1	
	<b>C2.</b> Le soumissionnaire DEVRAIT fournir une brève description de l'installateur auquel il fait appel. La description devrait comprendre :			
	Les noms du ou des propriétaires et/ou du ou des dirigeants principaux.	0 point = aucun nom de propriétaire ni de dirigeant principal n'est indiqué 1 point = les noms des propriétaires et des dirigeants principaux sont indiqués	1	
	Nombre d'années d'expérience dans l'installation de mobilier.	0 point = 7 ans ou moins 1 point = supérieur à 7 ans et inférieur à 10 ans 2 points = 10 ans ou plus, mais moins de 13 ans 3 points = 13 ans ou plus, mais moins de 16 ans 4 points = 16 ans ou plus, mais moins de 19 ans 5 points = 19 ans ou plus	5	

# Appendice I

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

	Description	Évaluation	Nombre maximal de points	Résultat Note
	<b>C3.</b> Le soumissionnaire DOIT expliquer ses relations de travail avec le fabricant et l'installateur auxquels il fait appel, et la façon dont ces relations lui permettront de mener à bien le projet.	0 point = aucune description fournie OU le soumissionnaire n'a aucune relation de travail ni avec le fabricant, ni avec l'installateur 1 point = relation de travail antérieure avec seulement le fabricant ou l'installateur, mais pas les deux 2 points = relations de travail avec le fabricant et l'installateur, mais le soumissionnaire n'explique pas comment ces relations contribueront à la réussite du projet 3 points = relations de travail avec le fabricant et l'installateur, et le soumissionnaire décrit comment ces relations contribueront à la réussite du projet	3	
<b>Qualifications</b>	<b>C4.</b> Le soumissionnaire DOIT présenter un exemple écrit d'un projet de même envergure réalisé par le fabricant (valeur du contrat ou nombre de pièces) et de complexité similaire (pièces multiples, livraison en plusieurs phases, immeuble en construction), réalisé avec succès au cours des sept (7) dernières années. Fournir les renseignements suivants :			
	Données sur les produits, notamment des photographies, les matériaux utilisés et les quantités fabriquées.	0 point = aucun renseignement fourni 1 point pour chacun des éléments suivants, jusqu'à concurrence de 4 points : 1. données écrites sur les produits, 2. photographies, 3. description du matériel utilisé, 4. quantités fabriquées	4	
	Valeur contractuelle des produits installés.	0 point = aucune valeur contractuelle fournie 1 point = valeur contractuelle fournie	1	
	Date d'achèvement.	0 point = aucune date d'achèvement fournie 1 point = date d'achèvement fournie	1	
	Efforts déployés pour respecter les calendriers établis.	0 point = aucun détail fourni OU aucun effort n'a été fait pour respecter les calendriers établis 1 point = effort ponctuel déployé pour respecter les calendriers établis 2 points = nombreux efforts déployés pour respecter les calendriers établis	2	

# Appendice I

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

	Description	Évaluation	Nombre maximal de points	Résultat du soumissionnaire
<b>Approche et méthode</b>	<b>R5.</b> Le soumissionnaire DOIT fournir un plan de gestion qui décrit l'approche et la méthodologie qu'il propose pour gérer la fabrication, la livraison et l'installation des projets relatifs au mobilier. Cette approche DEVRAIT comprendre ce qui suit :			
	La structure d'équipe pour les projets d'envergure (y compris la définition des rôles et responsabilités).	0 point = aucun renseignement fourni OU structure d'équipe insuffisante pour gérer un projet d'envergure 2 points = structure d'équipe suffisante pour gérer un projet d'envergure	2	
	Approche relative à la supervision des travaux.	0 point = aucun renseignement fourni OU aucune supervision des travaux prévue 2 points = supervision des travaux prévue	2	
	Approche relative aux communications.	0 point = aucun renseignement fourni OU aucune gestion des communications prévue 2 points = gestion des communications prévue	2	
	Approche relative à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre.	0 point = aucun renseignement fourni OU aucune capacité d'élaborer un calendrier de mise en œuvre 2 points = capacité démontrée d'élaborer un calendrier de mise en œuvre	2	
	<b>C6.</b> Le soumissionnaire DEVRAIT fournir un plan de projet qui décrit clairement le processus de planification du projet pour la fabrication, la livraison et l'installation du mobilier. Le plan de projet DEVRAIT comprendre des mesures d'atténuation des risques et d'assurance de la qualité quant à la fabrication, à la livraison et à l'installation.	0 point = aucun renseignement fourni 1 point pour chaque risque lié à la fabrication et stratégie d'atténuation connexe, pour un maximum de 5 points 1 point pour chaque risque lié à la livraison et stratégie d'atténuation connexe, pour un maximum de 3 points 1 point pour chaque risque lié à l'installation et stratégie d'atténuation connexe, pour un maximum de 3 points 1 point pour chaque mesure d'assurance de la qualité de la fabrication, pour un maximum de 5 points 1 point pour chaque mesure d'assurance de la qualité de la livraison, pour un maximum de 3 points 1 point pour chaque mesure d'assurance de la qualité de l'installation, pour un maximum de 3 points	22	

# Appendice I

## CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

	Description	Évaluation	Nombre maximal de points	Résultat du soumissionnaire	Référence du numéro de page du soumissionnaire
<b>Assurance de la qualité</b>	<b>C7.</b> Le soumissionnaire DOIT fournir une copie de la certification ISO ou de la certification équivalente de son <b>fabricant</b> ainsi que de son programme d'assurance de la qualité.	0 point = aucun renseignement fourni 1 point = une copie de la certification ISO ou de la certification équivalente du fabricant du soumissionnaire est fournie 1 point = une copie du programme d'assurance de la qualité écrit du fabricant du soumissionnaire est fournie 3 points = le programme d'assurance de la qualité décrit en détail un programme de formation obligatoire pour tous les inspecteurs du fabricant	<b>5</b>		
	<b>C8.</b> Le soumissionnaire DOIT indiquer, dans le résumé écrit qui est fourni dans le cadre du critère obligatoire décrit au point O13, les étapes d'inspection faisant partie du programme d'assurance de la qualité du fabricant du soumissionnaire.	0 point = aucun renseignement fourni OU seulement une étape d'inspection est décrite 1 point = 2 étapes d'inspection ou moins 2 points = plus de 2 mais moins de 5 étapes d'inspection 3 points = plus de 5 étapes d'inspection	<b>3</b>		
	<b>C9.</b> Le soumissionnaire DOIT indiquer, dans le résumé écrit qui est fourni dans le cadre du critère obligatoire décrit au point O13, les étapes d'inspection faisant partie du programme d'assurance de la qualité à suivre pendant la livraison, l'entreposage et l'installation, afin de répondre aux exigences prévues à l'Annexe A – Spécifications, Partie II – Portée des travaux.	0 point = aucun renseignement fourni 1 point = description détaillée des inspections et des méthodes de suivi d'un envoi à livrer fournie 1 point = description détaillée des inspections d'articles à entreposer fournie 1 point = description détaillée des inspections d'articles à installer fournie	<b>3</b>		
<b>Politique environnementale</b>	<b>C10.</b> Le soumissionnaire DOIT fournir la politique environnementale du fabricant auquel il fait appel. Cette politique DEVRAIT décrire les efforts déployés par le fabricant pour réduire, réutiliser et recycler les déchets, l'eau et l'énergie.	0 point = aucun renseignement fourni 1 point pour chaque effort déployé pour réduire les déchets et la consommation d'eau et d'énergie, pour un maximum de 3 points 1 point pour chaque effort déployé pour réutiliser les déchets, l'eau et l'énergie, pour un maximum de 3 points 1 point pour chaque effort déployé pour recycler les déchets, l'eau et l'énergie, pour un maximum de 3 points	<b>9</b>		
	<b>C11.</b> Le soumissionnaire DOIT présenter les attestations du fabricant en matière d'environnement. (ISO 14000 ou l'équivalent)	0 point = aucun renseignement fourni 2 points = copie des attestations du fabricant en matière d'environnement fournies (ISO 14000 ou l'équivalent)	<b>2</b>		

<p><b>C12.</b> Le soumissionnaire DOIT se procurer du noyer noir, du chêne et de l'érable provenant des forêts canadiennes pour fabriquer les articles désignés dans la Partie II – Portée des travaux, et fournir les documents ayant trait à la chaîne de possession afin de prouver que ces conditions ont été respectées après l'attribution du marché.</p>	<p>0 point = aucun renseignement fourni  5 points = le soumissionnaire présente une attestation indiquant qu'il s'engage à se procurer du noyer noir provenant des forêts canadiennes.  2 points = le soumissionnaire présente une attestation indiquant qu'il s'engage à se procurer du chêne provenant des forêts canadiennes.  2 points = le soumissionnaire présente une attestation indiquant qu'il s'engage à se procurer de l'érable provenant des forêts canadiennes.</p>	<p><b>9</b></p>		
<p>Résultat total maximal</p>		<p><b>85</b></p>		